



## Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VS

1. **Débitrice: Télémorgins-Champoussin SA**, Route de Bas-Vièze 6, 1875 Morgins
2. **Durée du sursis concordataire:** 6 mois jusqu'au 11.07.2018
3. **Commissaire:** MM. Rocco Schito et Maxime Bossy de la société Findea SA, Rue du Grand-Pont 12 à Lausanne.
4. **Remarques:** La juge du Tribunal du district de Monthey rend notoire que, par un premier jugement du 8 septembre 2017, elle avait octroyé à la société Télémorgins-Champoussin SA (Rte de Bas-Vièze 6, 1875 Morgins) un sursis concordataire provisoire de quatre mois échéant le 11 janvier 2018 et désigné en qualité de commissaires au sursis MM. Rocco Schito et Maxime Bossy, respectivement expert en finance et controlling et agent fiduciaire auprès de la société Findea SA, Rue du Grand-Pont 12 à Lausanne.

Par jugement du 8 janvier 2018 le tribunal du district de Monthey a accordé à la société un sursis concordataire définitif de six mois échéant le 11 juillet 2018. M. Rocco Schito et Maxime Bossy ont été reconduits dans leur fonction de commissaires au sursis.

Monthey, le 8 janvier 2018

La juge de district.

C. Rey-Mermet

Transmis, pour être inséré au/à :

- FOSC (une insertion)

Tribunal du district de Monthey

1870 Monthey

03980703

